



Résumé du dispositif Intégrité des Marchés de BNP Paribas (publié le 15 novembre 2021)

La Politique globale de BNP Paribas sur la protection de l'intégrité des marchés :

- s'applique à toutes les entités et personnes concernées de BNP Paribas. Elle concerne donc l'ensemble des activités de la Banque à travers le monde dans le but de maîtriser les risques opérationnels et réglementaires qui y sont associés, ainsi que le risque de réputation ;
- traite de la prévention, de la détection et de la gestion des conflits d'intérêts liés aux activités de marché grâce à un dispositif de contrôle interne destiné à prévenir et à détecter les abus de marché (notamment le système des barrières à l'information) ;
- traite également de la réglementation relative aux abus de marché et précise les attentes réglementaires du Groupe ;
- définit le type de demandes pour lesquelles le domaine Intégrité des Marchés doit être impliqué dans la décision selon l'application du principe de double contrôle ;
- est la référence pour le Domaine Intégrité des Marchés.

La Politique traite notamment, mais pas exclusivement, des réglementations suivantes :

- Abus de marché,
- Exigences MiFID II liées à l'intégrité du marché,
- Conflits d'intérêts,
- Règles de change (FX Global Code),
- Règles de transparence (franchissements de seuils) et de ventes à découvert,
- Dodd-Franck Act,
- SFTR,
- Référence à la réglementation et aux principes de l'OICV,
- Etc...

L'objectif de la gouvernance Intégrité des Marchés est d'organiser les interactions entre le Domaine Central et les représentants Intégrité des Marchés à travers les différents Périmètres Opérationnels et Territoires Géographiques, afin d'accomplir les missions de l'Intégrité des Marchés en termes de supervision, de politiques, de procédures, de processus, de systèmes et d'organisation.

La gouvernance s'articule autour de trois types de comités : les comités de gestion, les comités de suivi et les comités ad hoc ou spécifiques.

Les missions clés de la Politique mondiale de protection de l'intégrité des marchés sont :

- **Prévenir et détecter les abus de marché** : le Groupe BNP Paribas a mis en place des Politiques sur la gestion des informations privilégiées (MNPI), le Sondage de Marché, la Contribution au Benchmark, l'enregistrement des données..., et suit les bonnes pratiques et recommandations des Autorités Nationales Compétentes. Le Groupe a également mis en place un processus interne afin de déterminer si une information est privilégiée ou non et de décider quand cette information sera rendue publique. Les actions clés de BNP Paribas pour protéger l'intégrité des marchés incluent des mesures pour prévenir, détecter, signaler les abus de marché, en particulier la diffusion ou l'utilisation abusive d'Informations privilégiées, la manipulation de prix et la divulgation de fausses informations.



- **Prévenir, détecter et gérer les Conflits d'intérêts liés au marché et au côté privé** : BNP Paribas a mis en place une organisation pour gérer les conflits d'intérêts transactionnels en mettant en place des dispositions permanentes pour assurer ou contribuer à la prévention, la détection ou la gestion appropriée des situations de conflits d'intérêts liés aux activités de marché et aux activités de la sphère privée. BNP Paribas a également défini un cadre pour vérifier la robustesse des barrières à l'information entre les différentes activités et équipes.
- **Protéger les infrastructures de marché et la transparence** : éviter toute interférence qui pourrait altérer le bon fonctionnement des marchés (avec les règles d'infrastructure/place de marché et les règles de transparence) et empêcher les manipulations de marché et/ou les résultats défavorables pour les marchés, en surveillant la négociation algorithmique et l'accès électronique direct aux plates-formes de négociation pour le Client.
- **Protéger les intérêts des clients concernant les activités de marché** en fournissant un service équitable aux clients pour les activités de marché. L'intégrité, l'équité, l'impartialité et la primauté des intérêts des Clients sont des caractéristiques marquantes des règles de conduite de BNP Paribas. Toutes les Personnes BNP Paribas concernées sont tenues de respecter les règles de conduite du Groupe, dont la gestion des situations de conflits d'intérêts est une composante importante.
- **Réaliser le rapport réglementaire** en collectant des données à différents niveaux afin de donner une image fidèle de l'activité et préparer un rapport réglementaire de haute qualité sur les sujets d'intégrité des marchés.

Pour réaliser sa mission, le Domaine Intégrité des Marchés :

- Définit et met à jour les politiques et procédures du groupe sur l'Intégrité des Marchés
- Conçoit les formations sur l'Intégrité des Marchés et en fait la promotion
- Définit et met à jour le plan de contrôle permanent du Groupe en matière d'Intégrité des Marchés
- Contribue aux processus de rapport périodique du Groupe
- Supervise les rapports réglementaires du Groupe
- Gère les processus et les opérations liés à la Control Room
- Coordonne la surveillance des abus de marché à travers le Groupe
- Anime la communauté Compliance Intégrité des Marchés
- Supervise la mise en œuvre efficace des dispositifs Intégrité des Marchés dans les métiers / géographies
- Fournit des conseils sur les demandes de Périmètres Opérationnels/Régions

La sensibilisation et la formation des salariés sont des éléments essentiels pour atténuer le risque de non-conformité lié aux abus de marché, la prévention, les règles de détection de la transparence des marchés et la gestion des conflits d'intérêts. L'offre centrale de formation est constituée de formations obligatoires destinées aux salariés les plus exposés aux risques d'abus de marché et aux règles de transparence des marchés.

Fin du document